



S.S.I.A.P. 3 Chef de service Sécurité Incendie

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour :

- Encadrer et diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH,
- Pouvoir conseiller le chef d'établissement,
- Etablir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- Gérer le budget du service.

PREREQUIS

Soit disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum (qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience), soit être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

Etre titulaire de AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

PUBLIC

Postulants chefs de service de sécurité incendie en ERP ou IGH.

NB : Les personnes justifiant d'un diplôme inscrit sur la liste de l'annexe XIII de l'arrêté du 02 mai 2005 (DUT Hygiène Sécurité Environnement) peuvent se présenter à l'examen en vue de l'obtention du diplôme SSIAP 3 sans avoir au préalable suivi la formation décrite à l'annexe IV du même arrêté. Elles doivent être présentées à l'examen par un organisme de formation agréé. Cet organisme leur propose un module de formation facultatif adapté à leur niveau de compétence.

PEDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique.

Matériel pédagogique et technique

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo projection, aire de feu. Un document de référence sera remis à chaque participant.

DUREE

6 semaines (216 heures + visites + examen), 10 participants maximum.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le feu et ses conséquences :

Le phénomène, le comportement du feu, la mise en œuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments :

Matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse

La réglementation incendie :

Organisation générale, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, visites, accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques :

Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs

Conseils au chef d'établissement :

Information de la hiérarchie, veille réglementaire

Relations avec les commissions de sécurité :

Le registre de sécurité

Management de l'équipe de sécurité :

Organisation du service, encadrement

Budget du service sécurité :

Suivi budgétaire, investissements

PLANNING

Les dates de nos formations « INTER » sont consultables sur notre site Internet www.guards-conseil-formation.com sur la page « Planning ».